

FOIRE AUX QUESTIONS



SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Tout ce qu'il faut savoir



Questions générales

A qui s'adresse le SNU ?

Le service national universel s'adresse aux filles et aux garçons de nationalité française âgés de 15 à 16 ans durant l'année suivant la classe de troisième.

Pour la phase de préfiguration, en 2019, il est également nécessaire de résider dans l'un des 13 départements préfigurateurs.

À partir de quand le SNU sera-t-il obligatoire ?

Le SNU sera généralisé à tous les départements à partir de 2020 et rendu obligatoire à l'ensemble des jeunes de 16 ans de façon progressive, à horizon 2022-2023.

Comment cela se passe-t-il pour les jeunes apprentis, notamment vis-à-vis de leur patron ?

Dans le cadre de la phase de préfiguration, les apprentis pourront participer au SNU avec l'accord de l'employeur.

Je suis en situation de handicap. Puis-je tout de même effectuer mon SNU ?

Le SNU a vocation à s'adresser à tous les jeunes. L'accueil sera adapté si nécessaire au cas par cas en fonction des besoins. Dans chaque centre, un encadrant sera désigné comme référent pour le

jeune et sa famille. Selon les possibilités, une visite des lieux avant le début du séjour avec votre famille pourra éventuellement vous être proposé.

Comment est choisi le département où je suis envoyé ?

L'affectation se fera au niveau national, en dehors de votre département de résidence.

Comment je me rends dans le département dans lequel je suis envoyé ?

Le trajet s'effectuera par avion pour la Guyane et par voie ferroviaire pour les autres départements d'accueil, avec un accompagnateur SNU. Le trajet est entièrement pris en charge.

Est-ce que je serai avec d'autres élèves de ma classe ou de mon établissement ?

Le SNU répond à des principes de mobilité, de mixité et de brassage social et territorial. En conséquence, il ne sera pas possible de faire des binômes. Vous pourrez vous retrouver avec des jeunes de votre département, mais l'affectation se fera au niveau national.

Hébergement et vie dans les centres

Dans quel type d'hébergement aura lieu la phase de cohésion ? Ces logements seront-ils mixtes ?

L'hébergement sera collectif, dans des internats ou tout autre établissement conforme à la réglementation d'accueil collectif de mineurs. En revanche, les dortoirs ne seront pas mixtes.

Aurai-je accès à mon téléphone portable ?

L'utilisation du téléphone portable est interdite la journée durant les activités. Un temps sera prévu en fin de journée pour communiquer avec les familles.

Est-ce que je rentrerai chez moi le week-end ?

Vous resterez dans le centre d'accueil durant les douze jours de la phase de cohésion, y compris le week-end.

Sécurité et encadrements

Par qui serai-je encadré ?

Des adultes formés dans l'encadrement des adolescents au niveau national superviseront votre vie quotidienne. Chaque encadrant a suivi, en amont du séjour de cohésion, une formation adaptée qui

tire profit de l'expérience pédagogique de l'éducation nationale, de la tradition d'encadrement collectif des armées et des mouvements associatifs.

Comment sera assurée la sécurité de mon centre ?

Le taux d'encadrement prévu est important : un encadrant pour cinq jeunes. Ils seront présents en permanence au sein du centre d'accueil et assureront à ce titre votre sécurité.

Activités

Quelles activités vais-je effectuer durant mon SNU ? Auront-elles lieu tous au même endroit ?

Les activités s'articuleront autour de sept thématiques :

- Défense, sécurité et résilience nationales ;
- Développement durable et transition écologique ;
- Citoyenneté et institutions nationales et européennes ;
- Culture et patrimoine ;
- Activités physiques, sportives et de cohésion ;
- Autonomie, connaissance des services publics et accès au droit ;
- Découverte de l'engagement.

La plupart des activités se dérouleront au sein des centres d'accueil, mais certaines seront à l'extérieur comme les activités en pleine nature, ou délocalisées.

Les activités proposées seront-elles différentes selon les centres d'accueil ?

Quatre modules seront dispensés de manière similaire :

- Un module « Défense et mémoire »
- Un module « Sécurité »
- Un module sur le « code de la route »
- Un module « promotion de la santé ».

Un bilan de santé et un point d'étape sur les compétences et l'orientation auront également lieu dans tous les centres.

Concernant les autres activités, leur contenu variera selon les centres d'accueil et pourra être enrichi selon les spécificités locales.

Est-ce que tous les modules de la phase de cohésion sont obligatoires ?

La majorité des modules seront obligatoires, mais vous aurez la possibilité de choisir pour certains d'entre eux.